

## Déclaration des Performances

N° : 05-223-100-01

**1. Code d'identification unique du produit type :**

COLLES A CARRELAGE SOUS FORME DE MORTIER-COLLE AMELIORE ET RAPIDE C2 F

**2. Numéro de type, de lot, ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**

**MC-220 Express, MC-240 Fluide&Express, MC-330 Flex Express**

Voir emballage : date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication

**3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**

Usages prévus toute pose de carrelage en extérieur et en intérieur

**4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**

Société Bostik, Immeuble le Jade – 253 Av du président Wilson – F-93211 La Plaine Saint-Denis Cedex  
[www.bostik.fr](http://www.bostik.fr)

**5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**

Non applicable

**6. Le ou les systèmes d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances du produit de construction conformément à l'annexe V :**

Niveau 3

**7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**

Le CSTB laboratoire notifié n°0679 a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type selon le système 3 et a délivré le rapport d'essai

**8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**

Non applicable

## Déclaration des Performances

### 9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	Classe E	EN 12004+A1 : 2012
Dégagement de substances dangereuses	Voir FDS	
Adhérence :		
- Adhérence initiale par traction	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
- Adhérence par traction après délai réduit	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
Durabilité pour :		
- L'adhérence par traction après vieillissement thermique	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
- L'adhérence par traction après immersion dans l'eau	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
- L'adhérence par traction après cycles de gel-dégel	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	

### 10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Nom et fonction du représentant de la société

Lieu et Date

13/12/13

